

## Association ANIM'ACTION / Accueil de Loisirs Sans Hébergement Été 2020 Enfance

**Protocole sanitaire - MAJ 09/07/2020**

Suite à la crise sanitaire, les Accueils Sans Hébergement ont repris leurs activités à compter de mi-mai 2020, avec des consignes particulières au niveau sanitaire. Depuis la reprise de l'Accueil Périscolaire et de l'ALSH du mercredi, le protocole a été mis à jour régulièrement, en cohérence avec les préconisations nationales, avec pour objectif d'articuler qualité éducative, veille psycho-affective et sécurité sanitaire.

Ce protocole respecte les consignes officielles (Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative – MAJ du 18/06/20).

**Il est valable pour la période du 06/07 au 28/08 et sera réévalué le cas échéant.**

### Conditions générales

**L'ALSH d'été est regroupé** sur le site du Pôle Enfance de Port-Saint-Père pour les mois de juillet et août, pour les enfants de Pornic Agglo Pays de Retz et St Mars de Coutais (conventions pluriannuelles). Les enfants provenant d'autres communes sont également accueillis en fonction des places disponibles.

**Les inscriptions** sont obligatoires. Pour la période du 06/07 au 28/08 elles sont à effectuer uniquement par mail à l'adresse [accueil@animaction.asso.fr](mailto:accueil@animaction.asso.fr) dans un délai de prévenance raisonnable pour que l'équipe puisse s'organiser en fonction des effectifs. Aucun accueil physique n'est assuré pendant cette période, sauf sur rendez-vous. En cas d'effectif maximum atteint, nous pouvons refuser les demandes supplémentaires. Les délais pour annulation de réservation sont inchangés / au règlement de fonctionnement annuel.

**Les forfaits** 3, 4 et 5 jours sont le mode d'inscription classique à l'ALSH d'été. En complément de périodes de camps, ou sur les semaines avec jours fériés par exemple, des forfaits 2 jours peuvent être accordés. Pour faire face aux impacts de la crise sanitaire et favoriser cet été l'inscription des enfants dans un cadre plus souple permettant de faciliter l'organisation familiale, il est décidé de mettre en œuvre exceptionnellement, des forfaits 1 et 2 jours sur toutes les semaines d'été, en complément des réservations déjà effectuées.

**Le nombre d'enfants** n'est plus limité dans le cadre du protocole national et les enfants provenant d'écoles différentes peuvent être accueillis au sein d'un même accueil. L'ALSH proposé par Anim'action peut donc accueillir tous les enfants inscrits, dans la limite de notre capacité d'accueil globale, avec regroupement par tranches d'âge.

**L'encadrement** est assuré par des animateurs/trices ayant les compétences et qualifications requises et sont, pour majeure partie, recruté(e)s spécifiquement en complément de l'équipe permanente. Pour les périodes de juillet et août, l'équipe est composée de :

- 1 directrice/directeur,
- plusieurs animateurs/trices par groupe d'âge.

**La tarification** est inchangée dans son mode de fonctionnement, avec pour base la grille habituelle de quotients familiaux, et selon le nombre de forfaits-jours réservés. Une majoration est appliquée pour les enfants issus des territoires hors PAPR et SMC.

## Consignes sanitaires

En raison de la crise sanitaire causée par la pandémie liée à la propagation du Covid19, **les conditions d'accueil sont particulières**. Nous nous engageons à respecter les normes sanitaires imposées. Cependant, et parce que ce sont des enfants, que l'accueil de loisirs est source de brassages même réduits au minimum... nous ne pouvons garantir le risque zéro, comme tout accueil collectif. Mener les missions pédagogiques et éducatives telles que nous les concevons habituellement est plus compliqué dans ce contexte. Toutefois, nous vous assurons d'allier bienveillance et vigilance au bien-être psycho-affectif des enfants, ce qui est important au cours de cette période instable.

### **Port du masque :**

- Le port du masque est obligatoire pour les encadrants lorsque la distanciation physique n'est pas possible. Cette règle s'applique également à tout intervenant extérieur.
- Le port du masque n'est pas requis pour les mineurs, sauf lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection Covid-19 ; auquel cas, ils sont isolés, munis d'un masque adapté, dans l'attente d'une prise en charge médicale.
- Dans certaines conditions, le port du masque peut être requis pour les enfants de + de 11 ans.

**L'accès des familles** s'opère par le même chemin que d'habitude. Les parents des maternels peuvent accompagner leurs enfants jusqu'à l'entrée de la salle d'activités. Il est demandé aux parents de conserver le port du masque dans ce cas et de respecter les règles de distanciation lors de cet accueil, avec les animateurs, autres parents et enfants. Possibilité de patienter sur la passerelle bois proche, pour éviter les attroupements. Les parents peuvent accompagner les élémentaires jusqu'à la porte du bâtiment, et laissent les enfants rejoindre la salle d'activités en autonomie.

Dans tous les cas, les parents n'entrent pas dans les salles d'activités. La sortie du site s'opère par le grand portail vert, et en passant devant l'entrée de la salle de la Colombe, facilitant les règles de distanciation. Des indications sont également installées pour fluidifier les circulations.

Les horaires sont inchangés (amplitude max : 7h30-18h30). Les plages horaires « Accueil + » le matin et le soir permettent une arrivée et un départ échelonnés des familles.

### **Nettoyage des espaces :**

- L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec gants de ménage,
- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces est réalisé au minimum une fois / jour,
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels (points de contacts) dans les salles, espaces communs est également réalisé au minimum une fois / jour,
- Les fenêtres extérieures sont ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les locaux occupés pendant la journée (+ avant et après). Tant que faire se peut, et selon les conditions météorologiques, toutes les portes, portillons... sont laissés ouverts ou bloqués en position ouverte, sans contrevenir, cependant, aux exigences de sécurité en matière de sécurité incendie.

### **Hygiène globale :**

- Les règles d'hygiène et gestes barrières font l'objet d'un affichage et d'un accompagnement pédagogique de façon régulière,

- Le fonctionnement / groupe devra permettre d'éviter les mélanges d'enfants sur la journée. Au sein d'un même groupe, les règles de distanciation physique ne s'imposent pas entre enfants (activités intérieures et extérieures, restauration...),
- Le lavage des mains est systématisé dans la journée, notamment dès l'arrivée dans l'équipement, ainsi qu'avant et après les repas, avec savon + eau,
- L'équipe a à sa disposition des solutions hydroalcooliques si besoin, mais privilégie l'utilisation du savon pour les enfants,
- La mise à disposition d'objets partagés (livres, jouets, crayons, ballons...) induit le lavage des mains avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination. Une organisation par malles thématiques tournantes permet aussi de mettre en « quarantaine » certains matériels avant de les réintroduire à disposition des enfants,
- Des équipements complémentaires sont disponibles : essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non-manuelle...
- L'équipe est équipée d'un thermomètre pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes,
- Protocole prévu en cas de symptômes chez un enfant ou un membre de l'équipe.

### **Transports :**

- En cas de sorties, les transports sont assurés généralement en minibus 9 places, loués par l'association,
- Port du masque obligatoire pour les membres de l'équipe d'animation,
- Désinfection du minibus après utilisation dans les mêmes conditions que les locaux d'accueil.

### **Restauration :**

- Notre prestataire de restauration est sensibilisé à toutes les mesures de prévention nécessaires,
- Dans le respect des règles d'hygiène, les enfants pourront, en fonction des possibilités organisationnelles, participer à la préparation de repas autonomes + tâches associées (service, vaisselle...). Ils prépareront en priorité ce qui est destiné à la cuisson.
- Au niveau du petit déjeuner et du goûter, les mêmes règles s'appliquent,
- Le nettoyage désinfectant des tables est effectué entre chaque service.

## **Engagement des parents**

**Les parents s'engagent**, au préalable à l'arrivée à l'ALSH, à prendre la température de leur enfant. Celle-ci doit être inférieure à 38°C. Si la température n'est pas dans la norme ou en cas de déclaration de symptômes, les parents s'engagent à ne pas déposer leur enfant pour le matin. L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en Accueil Collectif de Mineurs.

Nos conduites à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 suivront les préconisations officielles (Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative – MAJ du 18/06/20).

En procédant à l'inscription de leur enfant, les parents adhérents de l'association, attestent comprendre le fonctionnement mis en place et s'engagent à accepter ces conditions d'accueil dans leur ensemble.

**L'équipe et le CA**  
**Association ANIM'ACTION**  
**09/07/2020**